

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CONVENTUM - Proclero, class B (LU1070683336)

un compartiment de CONVENTUM

Société de gestion : Conventum Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

Le compartiment est un compartiment nourricier de PROCLERO (le « Fonds Maître ») et investit au moins 85% de ses actifs nets dans le Fonds Maître.

Politique d'investissement

L'objectif du Fonds Maître est la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'Euro MTS 1-3 ans, de 20 % du MSCI EMU Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux. L'indice Euro MTS 1-3 ans est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans. Le MSCI EMU Net Total Return est un indice composite, dividendes réinvestis, publié par MSCI qui regroupe les principales capitalisations boursières de la zone Euro. Dans cet objectif, le Fonds Maître peut être investi en produit de taux entre 75 % et 100 % de son actif net et en produit actions entre 0 % et 25 % de son actif net.

La stratégie d'investissement du Fonds Maître est établie en fonction des opportunités de marché. Il est investi, soit en produits de taux (y compris convertibles), soit en produits d'actions selon les limites exposées ci-dessus. La politique d'investissement repose pour les investissements réalisés en direct, sur la sélection de valeurs basée sur des critères éthiques.

Dans le cadre de sa gestion discrétionnaire, le Fonds Maître pratique notamment une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité porte atteinte à la vie et à la dignité humaine (notamment l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie et le tabac). Par la suite, la sélection des valeurs éligibles s'effectue à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés mais aussi d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne. Meeschaert Asset Management utilise notamment les notations sociales

et environnementales de Vigéo dans son processus de gestion. L'intégration des critères extra-financiers pourra entraîner une exclusion, une sur ou sous pondération des valeurs par rapport à l'indice de référence. Le Fonds Maître pourra s'exposer dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 25% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Le Fonds Maître pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en fonds d'investissement européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

A des fins de couverture, le Fonds Maître pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés et de gré à gré français et étrangers. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie.

Le portefeuille est géré d'une manière discrétionnaire sans utiliser une valeur de référence (benchmark).

La devise de la classe d'actions est exprimée en EUR.

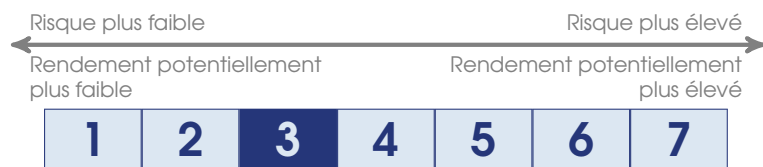
L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses actions. Les opérations de rachats ont lieu chaque vendredi ou, si celui-ci est un jour férié bancaire à Luxembourg, le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité pour l'investisseur de demander le remboursement peut être limitée ou suspendue.

Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

Recommandation

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 3 années.

Profil de risque et de rendement



Que représente cet indicateur synthétique ?

Les rendements offerts par le compartiment sont similaires aux rendements du Fonds Maître mais ne seront pas identiques dû aux délais incombant au processus d'investissement du compartiment dans le Fonds Maître et aux commissions et frais qui incombent au compartiment.

Les actions de la class B sont classées dans la catégorie 3, car la valeur de l'action peut évoluer moyennement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être modérés.

La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.

Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- L'investissement dans d'autres fonds implique que le compartiment subit 1) les risques d'investissement supportés par ces fonds, 2) les risques d'une augmentation des frais et charges prélevés à l'intérieur de ces fonds et 3) les risques que ces fonds limitent ou suspendent la possibilité pour le compartiment de rembourser son investissement dans ces fonds.
- L'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit dans le sens que l'émetteur peut refuser ou se trouver dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie du paiement des intérêts ou du principal de ses titres. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres.
- D'autres facteurs de risque qu'un investisseur devra prendre en considération en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures, peuvent exister.

Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus du fonds disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet www.conventum.lu.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,90%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions, et inclus les frais correspondants à l'investissement dans le Fonds Maître. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le fonds.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra

obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

L'échange (ou conversion) d'une partie ou de la totalité des actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions est gratuit.

Le montant des frais courants indiqué ici combine les coûts supportés tant par le Fonds nourricier que par le Fonds Maître.

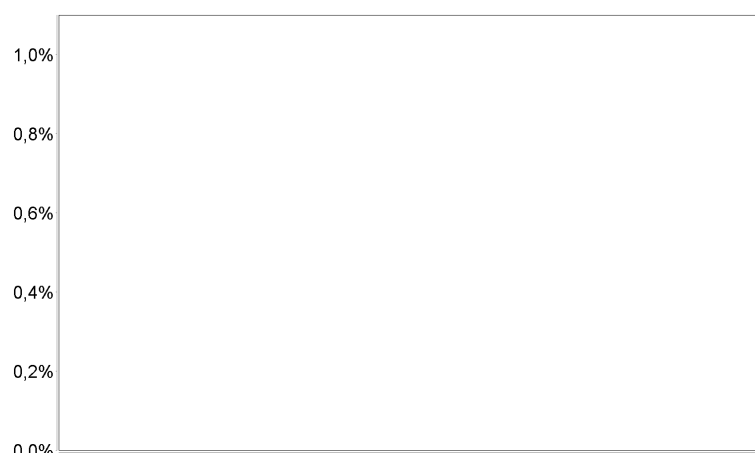
Le montant des frais courants indiqué ici correspond à une estimation car cette classe d'actions n'a pas encore été lancée.

Le chiffre des frais courants exclut :

- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Frais à charge de la société" du prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur www.conventum.lu.

Performances passées



Etant donné que la classe d'actions n'a pas encore été lancée, aucune donnée sur la performance n'est disponible.

Le compartiment a été lancé en 2014.

Informations pratiques

Dépositaire

Banque de Luxembourg

Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur le fonds, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des actions de CONVENTUM peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion ou sur www.conventum.lu.

Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel du fonds sont disponibles en français. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.

Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel et le document d'informations clés pour l'investisseur du Fonds Maître sont disponibles gratuitement en français au siège de la société de gestion du Fonds Maître au 12, Rond-Point des Champs-Élysées, 75008 Paris ou sur www.meeschaert.com.

Responsabilité

La responsabilité de CONVENTUM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Fiscalité

Le fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

Le Fonds Maître est établi en France. Cela peut avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé au Fonds nourricier.

Informations spécifiques

Le compartiment CONVENTUM - Proclero émet seulement une classe d'actions.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de CONVENTUM qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments.

L'investisseur a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions du même compartiment ou d'un autre compartiment. Les informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le prospectus du fonds.